

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-BC-02-008

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ
DE COMMUNICATION
POUR LA CONCEPTION
GRAPHIQUE, LA MISE EN
PAGE, L'IMPRESSION, LA
LIVRAISON ET LA REGIE
PUBLICITAIRE DES
BULLETINS
COMMUNAUTAIRES DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES SENLIS SUD
OISE : AUTORISATION A
MONSIEUR LE PRESIDENT
DE SIGNER LES PIECES
CONSTITUTIVES DU
MARCHÉ.**

**SEANCE
DU 19 JUN 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 15

présents : 8

votants : 10

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) Président de séance
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Pouvoir :

- * Monsieur PESSE Luc (Senlis) à Monsieur Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Madame PRUVOST-BITAR (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

**DATE DE CONVOCATION :
12 JUN 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Nathalie LEBAS**

Avant l'examen de la question par le Bureau Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 8 présents, 7 absents et 2 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Afin de répondre aux besoins du service communication, la Communauté de Communes a lancé un marché à procédure adapté en date du 17 Avril dernier, relatif à la Conception graphique, la mise en page, l'impression, la

livraison et la mise en place d'une régie publicitaire concernant les bulletins de Communes Senlis Sud Oise.



L'opération a été divisé en quatre lots, comme suit :

- **Lot 1** : Conception graphique, mise en page du journal communautaire,
- **Lot 2** : Impression, façonnage et livraison du journal communautaire,
- **Lot 3** : Livraison du Bulletin Communautaire sur les 17 communes,
- **Lot 4** : Intégration d'une régie publicitaire sur la deuxième et la troisième pages de couverture.

La date limite de réception des offres étaient fixées le 10 Mai 2019.

Cinq entreprises ont répondu et toutes les offres étaient conforme.

Il a été demandé des précisions aux candidats ayant répondu aux lots numéro 1 et 4. Ces demandes ont été réalisées dans le cadre des négociations, en date du 3 Juin 2019.

Dans le rapport d'analyse des offres, il a été proposé de retenir les offres suivantes :

- **Lot n°1** - La conception et la réalisation des bulletins communautaires :

La société Scoop Communication pour un montant de 1920,00 euros Hors Taxes, soit 2 304,00 euros TTC.

- **Lot n°2** - Impression façonnage et livraison du journal communautaire :

La société L'Artésienne pour un montant de 3 822,00 euros Hors Taxes, soit 4 586,40 euros TTC.

- **Lot n°3** - Livraison du bulletin communautaire sur les 17 communes :

La société Adrexo pour un montant de 935,00 euros Hors Taxes soit 1 122,00 euros TTC.

- **Lot n°4** - Intégration de publicité au sein du journal sur la deuxième et la troisième pages de couverture :

La société LVC Communication pour un montant de 1 900,00 euros Hors Taxes, soit 2 280,00 euros TTC.

Le montant total des offres proposées pour les trois premiers lots s'élève à 8 597,00 euros Hors Taxes par prestation (10 316,40 euros TTC) soit 34 388,00 euros Hors Taxes par an (41 265,60 euros TTC).

Le montant de reversions en faveur de la Communauté de Communes proposé pour le lot 4 s'élève à 1 900,00 euros Hors Taxe minimum par parution (2 280,00 euros TTC) soit 7 600,00 euros Hors Taxe minimum par an (9 120,00 euros TTC).

Délibération

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-CC-02-012 du 1^{er} Février 2017, relative aux délégations d'attribution au Bureau Communautaire et au Président,

Vu la consultation de marchés publics sous la forme d'une procédure adaptée lancée le 17 avril 2019,

Vu le Rapport d'Analyse des Offres établi par le service,

Considérant qu'il convient de retenir les offres suivantes :

- **Lot n°1** - La conception et la réalisation des bulletins communautaires :

La société Scoop Communication pour un montant de 1920,00 euros Hors Taxes

- **Lot n°2** - Impression façonnage et livraison du journal communautaire :

La société L'Artésienne pour un montant de 3 822,00 euros Hors Taxes, soit **4 586,40 euros TTC**.

- **Lot n°3** - Livraison du bulletin communautaire sur les 17 communes :

La société Adrexo pour un montant de 935,00 euros Hors Taxes soit **1 122,00 euros TTC**.

- **Lot n°4** - Intégration de publicité au sein du journal sur la deuxième et la troisième pages de couverture :

La société LVC Communication pour un montant de 1 900,00 euros Hors Taxes, soit **2 280,00 euros TTC**.

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 10 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer toutes les pièces constitutives des quatre lots relatifs à la conception, l'impression, la livraison et l'intégration d'une régie publicitaire pour le bulletin communautaire pour un montant de :
 - o 8 597,00 euros Hors Taxes par prestation (10 316,40 euros TTC) soit 34 388,00 euros Hors Taxes par an (41 265,60 euros TTC) relatifs aux trois premiers lots.
 - o 1 900,00 euros Hors Taxe minimum par parution (2 280,00 euros TTC) soit 7 600,00 euros Hors Taxe minimum par an (9 120,00 euros TTC) relatif à la reversions en faveur de la Communauté de Communes proposé pour le lot n°4.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: 20 JUN 2019
et de l'affichage le :

Le Président,

Philippe CHARRIER.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 20 JUN 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER

